

Mémento

Accession sociale coopérative

A jour au **1er juin** 2011 - Actualisation sur www.hlm.coop



Plafonds de ressources

Les données fournies ici sont en vigueur au 1er juin 2011 sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros. Ces revenus sont appréciés soit au moment de la signature du contrat de réservation, soit au moment du contrat de vente ou de location-accession s'il n'y a pas de contrat de réservation. Cette appréciation se fait sur la base de l'avis d'imposition fourni par l'acquéreur et joint au contrat.

Zone A

CATEGORIE DE MENAGE	PAS	PLS ACCESSION			PLI ACCESSION
		Paris et co. Limit.	Partie de l'IDF	Autres régions	
Une personne seule	25 550 €	31 909 €	31 909 €	27 742 €	44 182 €
Deux personnes sans personne à charge sauf jeune ménage.	35 700 €	47 688 €	47 688 €	37 046 €	66 030 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge	43 350 €	62 515 €	57 326 €	44 551 €	79 375 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	51 000 €	74 639 €	68 665 €	53 783 €	95 075 €
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	58 650 €	88 805 €	81 287 €	63 270 €	112 551 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	66 300 €	99 928 €	91 472 €	71 304 €	126 653 €

Zone B1

CATEGORIE DE MENAGE	PAS	PLS ACCESSION		PLI ACCESSION
		IDF	Autres régions	
Une personne seule	21 500 €	31 909 €	27 742 €	34 144 €
Deux personnes sans personne à charge sauf jeune ménage.	30 100 €	47 688 €	37 046 €	45 595 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge.	36 550 €	57 326 €	44 551 €	54 832 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	43 000 €	68 665 €	53 783 €	66 195 €
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	49 450 €	81 287 €	63 270 €	77 870 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	55 900 €	91 472 €	71 304 €	87 759 €

Zone B2

CATEGORIE DE MENAGE	PAS	PLS ACCESSION		PLI ACCESSION
		IDF	Autres régions	
Une personne seule	20 000 €	31 909 €	27 742 €	34 144 €
Deux personnes sans personne à charge sauf jeune ménage.	28 000 €	47 688 €	37 046 €	45 595 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge.	34 000 €	57 326 €	44 551 €	54 832 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	40 000 €	68 665 €	53 783 €	66 195 €
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	46 000 €	81 287 €	63 270 €	77 870 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	52 000 €	91 472 €	71 304 €	87 759 €

Zone C

CATEGORIE DE MENAGE	PAS	PSLA	PLS ACCESSION	PLI ACCESSION
Une personne seule	18 500 €	23 688 €	27 742 €	29 876 €
Deux personnes sans personne à charge sauf jeune ménage	25 900 €	31 588 €	37 046 €	39 896 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge	31 450 €	36 538 €	44 551 €	47 978 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	37 000 €	40 488 €	53 783 €	57 921 €
Cinq personnes ou une pers.seule avec trois pers. à charge	42 550 €	44 425 €	63 270 €	68 137 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	48 100 €		71 304 €	76 789 €

Plafonds de revenus PSLA

CATEGORIE DE MENAGE	Zone A	Zones B et C
1	31 250	23 688
2	43 750	31 588
3	50 000	36 538
4	56 875	40 488
5	64 875	44 425

Plafonds de prix

Le respect des plafonds est calculé au niveau de l'opération pour les logements au taux normal de Tva et au niveau de chaque logement pour ceux qui bénéficient d'un taux réduit de Tva. Les données présentées ici sont en vigueur au ... juillet 2010, en euros au m² de surface habitable augmenté de la moitié des surfaces annexes telles que définies dans l'arrêté du 9 mai 1995 *.

	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Accession Tva à 19,6%	4 515	3 027	2 643	2 312
Accession Tva à 5,5%	3 982	2 670	2 330	2 040

* : « les surfaces annexes sont les surfaces réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80 mètre. Elles comprennent les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs au logement, , les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias et les vérandas et dans la limite de 9 mètres carrés les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié»

Le classement des communes

- Zone A** Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français
- Zone B1** Agglomérations de plus de 250 000 habitants. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte d'Azur, quelques agglomérations chères, Outre-mer, Corse et Îles.
- Zone B2** Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, Communes chères en zones littorales ou frontalières, Pourtour de l'Île-de-France
- Zone C** Reste du territoire